



[Chambre médicale extraordinaire du 3 mars 2022: appel à candidatures](#)

Election complémentaire: la Suisse latine au Comité central de la FMH

Yvonne Gilli

Dre méd., présidente de la FMH

Différentes organisations affiliées nous ont demandé d'avancer l'élection complémentaire et de convoquer une Chambre médicale extraordinaire afin de repourvoir le siège de la Suisse latine, vacant à partir du 31 janvier 2022 suite à la démission de Michel Matter en cours de mandat. La séance extraordinaire de la Chambre médicale se tiendra en virtuel le jeudi après-midi 3 mars 2022.

Veillez noter qu'en vertu de l'art. 22 des Statuts de la FMH, les personnes élues par la Chambre médicale ne peuvent exercer leur activité que jusqu'à la fin de l'année au cours de laquelle elles atteignent l'âge de 68 ans, si la Chambre médicale ne décide pas à titre exceptionnel de repousser cette limite d'âge. En plus des conditions statutaires (titre de spécialiste et affiliation à la FMH), les candidates et les candidats doivent notamment aussi avoir de l'expérience en matière de poli-

tique, de politique professionnelle et de direction et disposer de bonnes compétences linguistiques.

Nous avons besoin des informations concernant les candidat-e-s d'ici le 1^{er} février 2022 au plus tard par courrier électronique à [direction\[at\]fmh.ch](mailto:direction[at]fmh.ch). Passé ce délai, les informations reçues ne pourront plus être jointes à l'invitation à la séance extraordinaire. Un profil d'exigences à l'intention des candidat-e-s au Comité central et le formulaire pour la publication des portraits dans le BMS peuvent être demandés également à [direction\[at\]fmh.ch](mailto:direction[at]fmh.ch). Nous restons à votre disposition pour toutes vos questions concernant l'élection complémentaire.

Crédits photo

Ramcreativ | Dreamstime.com

[direction\[at\]fmh.ch](mailto:direction[at]fmh.ch)